

AVIS DE PUBLICITE

Attribution d'un titre autorisant une occupation privative du domaine public à titre temporaire précaire et révocable, régi par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques

IDENTITE DE L'AUTORITE COMPETENTE	COMMUNE DE BORDEAUX Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques Représentée par : le Maire de Bordeaux Direction gestionnaire : DIRECTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Service des marchés de plein air, ambulants
I) OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE PREALABLE	Avis de publicité – Mise en concurrence préalable au titre de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques CREATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ DE PRODUCTEURS AMEEDÉ SAINT GERMAIN – PLACE DES CITERNES – VENDREDI APRES MIDI Le présent avis de publicité a pour objet de permettre à tout opérateur économique potentiellement intéressé de manifester son intérêt pour occuper cette dépendance du domaine public.
II) DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	Description de la dépendance du domaine public : mise à disposition d'une dizaine d'emplacements dont 2 avec accès à l'électricité Activités projetées : BOUCHERIE CHARCUTERIE – FROMAGER CREMIER – VINS – MIEL – FLEURS – PRIMEURS – GLACES /PATISSERIES – AUTRES SELON L'OFFRE
III) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION	Nature du titre délivré : arrêté municipal portant permis de stationnement en vue de l'utilisation privative à des fins d'exploitation commerciale d'emplacements sur le domaine public routier. L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable. Les jours et horaires de mise à disposition : TOUS LES VENDREDIS DE 14 H A 20 H Durée du permis de stationnement : 1 AN Conditions financières : Tarif 2024. 8,22 € par jour pour l'électricité – 1,41 € par m2 par mois pour l'emplacement Date prévisionnelle de début d'exploitation : La date prévisionnelle de mise à disposition des emplacements est envisagée pour novembre 2024 ;
IV) MODALITES DE PASSATION	Le règlement de la consultation de la présente consultation est disponible sur le site de la Mairie de Bordeaux Tout candidat intéressé est invité à remettre les documents mentionnés à l'article 2 du règlement de la consultation
V) CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES PROPOSITIONS	Tout candidat intéressé est invité respecter les conditions d'envoi / de remise des propositions prévues à l'article 3 du règlement de la consultation
VI) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	Dimanche 15 septembre 2024 pour la lettre de manifestation Vendredi 4 octobre 2024 à 16 pour les offres définitives
VII) CONTACTS :	Les renseignements complémentaires quant à la procédure peuvent être obtenus par demande écrite à l'adresse suivante : marches.bordeaux@mairie-bordeaux.fr
DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS	19 août 2024
MODALITES DE PUBLICITE ET AFFICHAGE	A minima : Cet avis est consultable en ligne jusqu'au 15 09 2024 sur www.bordeaux.fr , affiché à la Mairie de quartier, pendant toute la durée de la publicité.